

Compte rendu de la réunion publique thématique de Belleu : « Maitrise des impacts environnementaux »

Espace culturel - 22 janvier 2019 - 18h30-20h30

- > Durée de la réunion : 2h
- > Nombre de participants : 64
- > Nombre d'interventions : 35
- > Documentation disponible : dossier de concertation, dépliant de concertation, présentation de la réunion publique¹

Déroulement de la réunion :

1. Ouverture de la réunion

- Mot d'ouverture de **Philippe MONTARON**, maire de Belleu
- Intervention de **François DESMAZIÈRE**, garant de la concertation

2. Présentation du projet

- Intervention de **Gaétan FOUILHOUX**, responsable des affaires publiques et responsable santé et environnement
- Intervention de **Maurice LABOUE**, directeur du projet

3. Temps d'échanges avec le public

4. Présentation sur les déchets

- Intervention de **Patrice FOURY**, responsable sécurité, environnement, qualité et développement durable

5. Temps d'échanges avec le public

6. Présentation sur l'eau

- Intervention de **Patrice FOURY**, responsable sécurité, environnement, qualité et développement durable

7. Temps d'échanges avec le public

8. Présentation sur les rejets

- Intervention de **Patrice FOURY**, responsable sécurité, environnement, qualité et développement durable

9. Temps d'échanges avec le public

10. Clôture de la réunion

¹ Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet www.soissons.rockwool.fr

1. OUVERTURE DE LA REUNION

- Mot d'ouverture de Philippe MONTARON, maire de Belleu
- Intervention de François DESMAZIÈRE

2. PRÉSENTATION DU PROJET

- Intervention de Gaétan FOUILHOUX
- Intervention de Maurice LABOUE

3. TEMPS D'ÉCHANGES

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande [*à partir d'une question posée par écrit*], pourquoi ROCKWOOL a choisi Soissons plutôt qu'une autre ville pour implanter son projet.

Maurice LABOUE explique que le site du Soissonnais a été choisi à plusieurs titres. D'abord, pour sa position géographique qui permet à ROCKWOOL une large couverture du territoire et un accès plus direct au marché desservi. Ensuite, en raison de ses caractéristiques, notamment une desserte routière intéressante et une grande surface de 40 hectares.

Une intervenante signale que seuls les critères de ROCKWOOL ont été pris en compte. D'après elle, l'implantation de l'usine implique des rejets de fumées toxiques.

François DESMAZIÈRE rappelle qu'une présentation sur les rejets est prévue au cours de la réunion. Il signale avoir reçu un document de plusieurs pages comprenant une multitude de questions². Il explique que, si l'occasion se présente au cours de la réunion, certaines de ces questions pourront être mobilisées. Dans tous les cas, les questions du document seront mises en ligne et ROCKWOOL y apportera des réponses.

Jean-Marc BEZIN souhaite savoir si les matières premières, qui arriveront par camions, seront pulvérulentes [réduites à l'état de poudre] et si, le cas échéant, les camions seront bâchés.

Maurice LABOUE indique que ROCKWOOL n'utilisera pas de matières pulvérulentes.

² Ce document peut être téléchargé sur le site internet www.soissons.rockwool.fr

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande [à partir d'une question posée par écrit] combien de camions sont prévus à la mise en route et en production régulière afin de savoir si la RN2 et la RN31 supporteront le trafic.

Maurice LABOUE explique que ROCKWOOL estime à environ 100 le nombre de camions mobilisés par jour, tout trafic confondu.

Une intervenante demande si cette estimation s'applique aux conditions maximums de production.

Maurice LABOUE affirme qu'à pleine puissance de production de l'usine, le nombre de camions ne dépassera pas les 100 par jour, avec 20 camions pour l'approvisionnement en matières premières et 80 pour les l'expédition des produits finis.

Sandrine LEMAIRE s'étonne que la réunion soit dédiée à la maîtrise des impacts environnementaux alors que le dossier de concertation indique que l'étude d'impact n'a pas encore été établie. Ensuite, elle souhaite savoir si la démarche de ROCKWOOL dans le Soissonnais n'a pas des raisons de faire écho à celle d'Illange où les études présentées se sont avérées être incomplètes. Enfin, elle rappelle que ROCKWOOL rencontre des problèmes en Croatie et aux États-Unis.

Gaétan FOUILHOUX rappelle que la phase de concertation préalable permet de présenter au public les dispositifs de gestion des impacts environnementaux que ROCKWOOL maîtrise, en s'appuyant notamment sur le cas de Saint-Éloy-les-Mines. Pour répondre de manière très précise aux questions sur l'impact d'une usine dans le Soissonnais, les études techniques détaillées sont nécessaires. En ce qui concerne Illange, **Gaétan FOUILHOUX** précise qu'il ne s'agit pas d'une usine ROCKWOOL. Sur l'usine ROCKWOOL en Croatie, **Gaétan FOUILHOUX** explique qu'entre le moment où le permis de construire l'usine a été délivré et le moment où elle a démarré, le gouvernement local a changé, ce qui a conduit à des difficultés politiques.

François DESMAZIÈRE reconnaît que l'intitulé de cette réunion - et de celle de Chaudun - devrait être moins catégorique, et faire plutôt référence aux dispositifs ou à la stratégie pour maîtriser les impacts environnementaux.

Sandrine LEMAIRE demande si, dans le cas de la Croatie, les blocages rencontrés ne concernaient pas les rejets de l'usine et la pollution de l'air.

Matthieu BIENS explique que les émissions de l'usine croate sont monitorées [mesurées] 24 heures sur 24. Elles sont en accès libre et consultable sur internet³. Matthieu BIENS observe qu'aucun problème de dépassement des limites autorisées n'est rencontré.

Par ailleurs, dans le cas du Soissonnais, **Matthieu BIENS** précise que les études détaillées seront effectuées dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale qui donnera lieu à une enquête publique.

³ Consultables au lien suivant : <http://iszz.azo.hr/stacion/mjer.html?tip=Kontinuirana>

Patrice FOURY confirme que le site de l'usine croate est relié de manière directe aux autorités. Le contrôle des émissions est public.

Il rappelle que les usines ROCKWOOL sont des Installations classées pour l'environnement (ICPE). Cela signifie que leur exploitation est soumise à autorisation préfectorale. Pour obtenir les autorisations préfectorales, un dossier est présenté, qui intègre tous les impacts qu'a le site sur différents aspects : activités, biodiversité, trafic, bruit, etc. Patrice FOURY signale par ailleurs que les échanges abordés au cours de la concertation préalable seront intégrés au dossier. Ce dernier sera ensuite instruit par les services de l'État. L'Agence régionale de santé (ARS) interviendra également. De plus, une enquête publique sera menée, au cours de laquelle le dossier constitué sera présenté au public.

Par ailleurs, 3 types de contrôle auront lieu sur l'usine : des contrôles effectués régulièrement par la DREAL, le suivi permanent (monitoring) des émissions par ROCKWOOL, des mesures de la qualité de l'air ambiant dans les villes et autour des sites industriels effectuées par des organismes indépendants comme ATMO. A Saint-Éloy-les-Mines, un comité de suivi du site multipartite est également obligatoire du fait du classement Seveso.

François DESMAZIÈRE précise qu'en tant que garant, il n'émettra pas d'avis - favorable, favorable avec réserves ou défavorable - mais seulement un bilan à la fin de la concertation, contrairement à un commissaire-enquêteur au cours d'une enquête publique.

Jacques REMBORSKI demande quelle est la position de la Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sur le projet, ses services étant les mieux à même d'évaluer la situation.

Patrice FOURY répond que la DREAL n'a pas de position puisque, pour l'heure, le dossier de demande d'autorisation environnementale n'a pas encore été constitué et ne leur a donc pas été transmis.

Il précise que l'avis des services de l'État est un avis technique construit à partir d'études poussées et prenant également en compte la phase de concertation préalable.

François DESMAZIÈRE ajoute que, l'État, en tant que service instructeur, ne peut pas participer à la concertation et intervenir sur un sujet sur lequel il devra donner son avis plus tard. Sa position constante est donc de n'intervenir qu'une fois qu'il est saisi du dossier.

4. PRESENTATION SUR LES DECHETS

- Intervention de Patrice FOURY

5. TEMPS D'ÉCHANGES

Jean-Marie PATA souhaite savoir quels sont les déchets recyclés pour savoir quelles seront les scories issues du processus de production. Il fait écho au cas de la fonte de la bauxite qui a donné lieu à des rejets de boues rouges en Méditerranée.

Patrice FOURY précise que le processus de production utilise uniquement de la fibre de laine de roche qui est entièrement recyclée.

Maurice LABOUE ajoute que, dans le cas de la sidérurgie, le processus de production engendre des résidus de fusion, ce qui n'est pas le cas dans le processus de fabrication de laine de roche : les matières premières sont intégralement fondues et il n'y a pas de résidu de fusion. Ainsi, le processus de production de la laine de roche de ROCKWOOL n'induit pas ce type de déchets finaux comme les boues rouges. Le processus de fusion s'effectue en atmosphère légèrement réductrice et en conséquence, une petite quantité de fer est donc produite et revalorisée par la suite.

Jean-Marie PATA demande s'il sera fait usage de méthanol.

Patrice FOURY précise que le méthanol peut être utilisé pour la fabrication du formol. Sur le futur site dans le Soissonnais, le formol ne serait pas utilisé, la résine étant préfabriquée et livrée prête à l'emploi.

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande *[à partir d'une question posée par écrit]* pourquoi les déchets ne servent pas à fabriquer d'autres produits autre que des isolants comme des conteneurs poubelle ou des parois de véhicules.

Matthieu BIENS rappelle que les déchets sont essentiellement des déchets de production et interviennent à la découpe des produits. Or, il s'agit de déchets de laine de roche réutilisables et réinjectés dans le processus de production. Par conséquent, les déchets sont déjà réutilisés et valorisés pour refabriquer de la laine de roche.

Véronique ANCIEN, auteure de la question posée par écrit, précise qu'elle n'évoquait pas les déchets de fabrication mais la laine de roche en général. Elle souhaite savoir si celle-ci est utilisable pour fabriquer d'autres produits que des isolants.

Gaétan FOUILHOUX explique que la laine de roche n'est pas utilisée seulement comme isolant. A partir de laine de roche, ROCKWOOL produit par exemple des faux plafonds, du substrat agricole, ainsi que des produits techniques qui peuvent se retrouver dans les voies ferroviaires/tramways ou les freins de voiture. Dans le cas de l'usine ROCKWOOL envisagée dans le Soissonnais, le produit visé est uniquement l'isolant.

François DESMAZIÈRE note que la question fait référence à une filière de traitement et de valorisation qui ne concerne pas ROCKWOOL.

Véronique ANCIEN reformule sa question et demande si ROCKWOOL envisage de fabriquer d'autres types de produits, qui seraient, compte-tenu des caractéristiques de la laine de roche, recyclables à

l'infini pour remplacer l'utilisation de produits non recyclables. Elle prend l'exemple des conteneurs poubelle en plastique qui ne sont pas recyclables, et demande s'il est envisageable pour ROCKWOOL de construire des conteneurs poubelle conçus à partir de laine de roche pour s'y substituer.

Matthieu BIENS indique qu'une étape de recherche et de développement doit être préalablement menée.

Jean-Pierre SEREMAK demande comment, dans le cadre de filières de récupération de déchets de construction, les composants indésirables sont gérés et séparés du reste.

Patrice FOURY explique que cette démarche s'accompagne d'un mécanisme de tri dans la récupération et la démolition, qui doit être facilité par la réglementation. Il donne l'exemple du Danemark où les entreprises de récupération ont l'obligation de séparer les différents matériaux (isolant, verre, etc.). Cela a permis l'émergence d'une filière de valorisation pour laquelle ROCKWOOL a été sollicité.

Gaétan FOUILHOUX explique que la difficulté, au stade de la démolition, réside dans le tri. Celui-ci doit être effectué par des personnes formées et spécialisées. ROCKWOOL a un partenariat avec les recycleurs du secteur des Bâtiments et travaux publics (SRBTP) et la FEDEREC, spécialisés dans la formation au tri. **Gaétan FOUILHOUX** ajoute que ROCKWOOL a une solution simple : celle de la refonte dans le four qui permet ensuite sa réutilisation. Parallèlement, des bureaux d'études se posent la question de savoir si, en cas de démolition d'un bâtiment, il ne serait pas possible de réemployer les matériaux sans passer par la refonte. Or, un tel processus nécessite d'être sûr de la qualité des produits récupérés. Par ailleurs, l'utilisation de produits ayant eu une première vie nécessitent que ceux-ci aient une certification qui sera requise par les assureurs.

6. PRESENTATION SUR L'EAU

- Intervention de Patrice FOURY

7. TEMPS D'ÉCHANGES

Joël PLASMANS demande si de l'eau salée est rejetée.

Patrice FOURY répond par l'affirmative, dans des quantités normées, non encore définies de manière précise. La volonté de ROCKWOOL dans le Soissonnais est d'utiliser de l'eau de pluie au maximum.

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande [à partir d'une question posée par écrit] quelles sont les parts de l'eau de pluie, de l'eau potable et de l'eau recyclée.

Patrice FOURY indique que la part des eaux de pluie représente entre 5 et 30% des besoins en eau, en fonction de la pluviométrie. Les rejets en eau sont très réduits, liés au traitement de l'eau avant utilisation dans le procédé de fabrication et aux sanitaires.

Michel JONNEAUX signale que le territoire a été faiblement approvisionné en eau au cours de l'année 2018 en raison des fortes chaleurs. Il demande si l'eau nécessaire au fonctionnement de l'usine ROCKWOOL va être puisée dans la nappe phréatique ou issue de la consommation courante. Il se demande s'il ne serait pas opportun de pomper l'eau dans l'Aisne. Il souhaite également savoir ce qu'il en sera de la consommation en électricité.

Maurice LABOUE explique que ROCKWOOL a contacté RTE (Réseau de transport d'électricité). Les besoins de l'usine leur ont été transmis, ils sont en cours d'étude. Pour l'heure, RTE a indiqué que la capacité serait disponible à partir du transformateur sud de Soissons.

Concernant l'eau, **Patrice FOURY** rappelle que toutes les installations classées doivent fournir aux autorités un plan d'actions pour faire face aux périodes climatiques particulières.

Sandrine LEMAIRE demande si l'eau doit être acheminé par une conduite de grosse envergure ou un aqueduc.

Maurice LABOUE explique que la ZAC du Plateau est conçue pour accueillir des activités industrielles. Aussi, elle met à disposition des capacités en eau, en électricité et en gaz. Il n'y a donc pas besoin d'acheminer de l'eau au moyen de nouvelles canalisations.

Un intervenant souhaite savoir d'où provient l'eau mise à disposition par l'agglomération.

Jean-Marie CARRE, président de GRANDSOISSONS Agglomération, indique que les besoins en eau seront satisfaits par le SESN (Syndicat des Eaux Sud Soissons et du Nadon). L'eau est pompée à partir de différents puits, situés par exemple au sud de Soissons, à Vauxbuin et à Septmonts. Jean-Marie Carré note qu'une partie proviendra des eaux de pluie récupérées par ROCKWOOL.

8. PRESENTATION SUR LES REJETS

- Intervention de Patrice FOURY

9. TEMPS D'ÉCHANGES

Marie EVRARD fait savoir qu'elle voit le projet comme une opportunité de création d'emploi favorable au territoire.

Un intervenant souhaite savoir si les rejets issus des cheminées généreront des odeurs.

Maurice LABOUE indique que les usines ROCKWOOL ne génèrent pas de problèmes d'odeurs. Il renvoie les participants à la réunion publique « paysage et mesures de maîtrise des nuances » du 1^{er} février à Chaudun, au cours de laquelle ce sujet sera abordé plus précisément.

Véronique ANCIEN demande si, en cas de panne ou d'incident sur le processus de fabrication, des dépassements des seuils dans la composition des rejets sont possibles, notamment dans le cas de l'ammoniac.

Patrice FOURY rappelle que les émissions sont enregistrées en continu. Il ajoute qu'un cadre est fixé avec la DREAL. Si des dépassements ont lieu, des actions correctrices sont immédiatement mises en place. Patrice FOURY note que les filtres ne peuvent pas tomber en panne et qu'il n'y a donc aucun risque de dépassement des seuils.

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande [*à partir d'une question posée par écrit*] quelles sont les quantités exactes en tonnes, à l'année, des substances évoquées dans la présentation.

Maurice LABOUE indique qu'au stade actuel des études, il n'est pas possible de transmettre de chiffres exacts. Cependant, il précise que l'arrêté préfectoral délivré par les autorités fixe des valeurs d'émissions en sortie de cheminée qui devront être respectées. Il observe que le point le plus important reste l'impact des émissions au sol.

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande [*à partir d'une question posée par écrit*] quelle est la surface de retombées des poussières estimée étant donné que les vents vont de l'ouest à l'est.

Patrice FOURY explique que tous les effluents seront mesurés par modélisation et seront intégrés à l'étude sanitaire.

Maurice LABOUE indique que les études impliqueront de faire un état initial de la qualité de l'air pour avoir une vision de ce qu'elle est avant et après l'implantation de l'usine. Par ailleurs, ROCKWOOL a demandé à ce qu'une analyse de l'air soit faite. Une station de mesure va être installée à l'aérodrome et à Soissons afin de définir un état zéro.

Matthieu BIENS précise que les limites fixées par ROCKWOOL et par les services instructeurs de l'État visent avant tout à ce qu'il n'y ait aucun impact sur la qualité de l'air.

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande [*à partir d'une question posée par écrit*] quels sont les impacts du projet sur la biodiversité.

Gaétan FOUILHOUX explique que ROCKWOOL a des obligations légales et réglementaires à respecter, comme cela est le cas à Saint-Éloy-les-Mines.

Patrice FOURY ajoute que, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, ROCKWOOL doit mener une étude sur la biodiversité présente sur le site et dans ses alentours. Une première évaluation a été effectuée à l'automne 2018. Or, la biodiversité s'évalue sur une année, d'autres études seront donc conduites.

Catherine FOUILLARD demande si une étude sur l'impact de l'usine ROCKWOOL sur la santé a été menée à Saint-Éloy-les-Mines ?

Gaétan FOUILHOUX fait référence à l'intervention d'un médecin lors de la réunion publique d'ouverture à Courmelles, qui expliquait avoir contacté des médecins de Saint-Éloy-les-Mines, et notamment le médecin du travail de l'usine ROCKWOOL pour les interroger sur les éventuelles incidences de celle-ci sur la santé. Ce médecin était arrivé à la conclusion que la présence d'une usine ROCKWOOL n'avait aucune incidence sur la santé, ni des habitants ni des salariés⁴. Gaétan FOUILHOUX ajoute que les études menées à différents endroits du Puy-de-Dôme montrent que la santé de la population est la même partout.

Il ajoute que ROCKWOOL poursuit des objectifs en termes de développement durable, sur la sécurité et la qualité de vie au travail notamment. Ces thèmes seront abordés lors de la réunion publique « Emploi, formation et retombées économiques » prévue le 24 janvier à Soissons.

Sandrine LEMAIRE fait remarquer que les bénéfices du projet concernant la création d'emplois sont incontestables. Toutefois, elle souhaite que les impacts environnementaux soient maîtrisés. Par exemple, elle note qu'à Belleu, une émaillerie pose actuellement des problèmes. Elle souhaite par ailleurs savoir quels sont les problèmes soulevés à Jefferson City (États-Unis) concernant l'usine ROCKWOOL.

Maurice LABOUE explique que ROCKWOOL a 43 usines dans le monde, pour lesquelles il n'y a pas, ou peu de problèmes puisque les impacts y sont maîtrisés. Sur le continent américain, ROCKWOOL possède une usine au Canada et une aux États-Unis. Une deuxième devait être implantée à Jefferson City. Or, la communication autour du projet a rencontré des obstacles, dus notamment à la diffusion d'informations fausses, approximatives ou dépassées. Pour l'heure, l'usine est en phase de construction et n'a pas démarré.

Sandrine LEMAIRE souligne que sa question avait vocation à comprendre ce qu'il en était de la maîtrise des impacts environnementaux par ROCKWOOL, pour savoir si des défaillances existaient.

Maurice LABOUE indique que, pour son projet d'usine dans le Soissonnais, ROCKWOOL a décidé de beaucoup communiquer dès le départ, pour justement éviter de rencontrer les mêmes problèmes qu'aux États-Unis et pour éviter tout effet de surprise.

⁴ Le compte-rendu de la réunion publique d'ouverture peut être téléchargé sur le site internet www.soissons.rockwool.fr

Matthieu BIENS ajoute que la décision de mener une concertation volontaire en amont du projet s'explique notamment par le retour d'expérience du projet d'usine à Jefferson City. L'objectif de ROCKWOOL est de créer un dialogue durable et d'intégrer les suggestions du public pour orienter le projet.

François DESMAZIÈRE précise que, dans le cas présent, le dialogue intervient très en amont du projet. C'est pourquoi toutes les réponses aux questions ne sont pas figées car les études ne sont pas encore finalisées. Il ne s'agit pas d'une absence de volonté de réponse.

Michel JONNEAUX s'interroge sur l'esthétique de la future usine avec notamment les cheminées et les volumes de vapeur.

Maurice LABOUE explique que la cheminée la plus visible sera la cheminée principale. L'usine émet de l'air chaud et humide, et, s'il y a un écart de température important avec l'extérieur, les vapeurs seront plus visibles. Pour que l'usine puisse cohabiter avec l'Aérodrome, la cheminée devra être inférieure à 50 mètres. Un dossier a été envoyé aux Ailes Soissonnaises et à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Il revient à cette dernière d'autoriser une cohabitation entre l'aérodrome et l'usine ROCKWOOL.

Sandrine LEMAIRE demande si une comparaison a été faite avec la vapeur émise par la cheminée de TERREOS. Elle souhaite savoir si l'implantation de l'usine ROCKWOOL aura une incidence sur la couverture nuageuse des villages alentours.

Maurice LABOUE explique que les premières simulations de dispersion menées montrent que les émissions n'auront aucune incidence. Il suppose que la cheminée de TERREOS rejette principalement de la vapeur d'eau à une température plus importante que les effluents de la future usine ROCKWOOL, ce qui pourrait expliquer un panache plus visible

Une intervenante demande si les émissions auront des odeurs.

Maurice LABOUE répond par la négative : aucune odeur ne se dégagera ni de l'usine elle-même, ni de ses émissions.

Gaétan FOUILHOUX ajoute que depuis 2011, la réglementation oblige à catégoriser les produits de la construction pour l'intérieur (peinture, isolant, colle, etc.) selon les catégories A+, A, B et C. Le système de contrôle et de certification de ROCKWOOL étant extrêmement exigeant, ses produits pour l'intérieur sont classés A+ ou A.

Joël PLASMANS signale que la pollution de l'air intérieur, dans les maisons, est 7 fois supérieure à celle de l'air extérieur.

Patrice FOURY explique que les produits ROCKWOOL sont suivis pour garantir un faible niveau d'émission de polluants intérieurs. La pollution intérieure peut aussi provenir d'autres sources comme l'ameublement.

Un intervenant souhaite savoir quelles sont les conséquences de l'ammoniac et du phénol sur les cultures, notamment le blé, colza, etc.

Patrice FOURY indique que dans le cas du phénol, l'impact au sol et dans l'atmosphère est si faible qu'il n'est pas mesurable. Concernant l'ammoniac, il explique que la dispersion est forte. Il ajoute que l'ammoniac est un élément déjà présent dans l'atmosphère puisqu'il est généré par la décomposition des matériaux végétaux, les digestions animales, les engrais, les activités organiques. L'impact précis de l'usine ROCKWOOL sera évalué au cours des études à venir.

Frédéric LEVEQUE fait savoir qu'il s'inquiète des rejets de la future usine mais tient à souhaiter la bienvenue à ROCKWOOL dans le Soissonnais.

Patrick BOQUIN souhaite savoir d'où viendra la roche volcanique.

Maurice LABOUE explique que l'approvisionnement en matières premières est en cours d'étude. La roche proviendra certainement de l'est de la France. La densité des matières premières étant plus importante que celle des produits finis, ROCKWOOL privilégie la proximité de ses usines par rapport au marché desservi plutôt qu'avec les lieux d'approvisionnement des matières premières.

10. CLÔTURE

François DESMAZIÈRE constate qu'il n'y a plus de questions. Avant de conclure la réunion, il remercie l'ensemble des participants et les invite à participer aux prochaines réunions.